

# LA ZFE-M COMME ACCÉLÉRATEUR DES NOUVELLES MOBILITÉS ?

Journée régionale  
Territoires & Mobilités

22 juin 2023  
Lyon



Grenoble Alpes Métropole

Organisé par :

En partenariat avec :

Labellisé par :



# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : POUR QUOI FAIRE ?

## Un enjeu majeur de santé publique

- Les transports routiers ont des impacts locaux sur la santé, la qualité et l'espérance de vie des habitants
- Les transports routiers sont responsables d'environ 10% des émissions de particules fines (PM2,5) et 50% des oxydes d'azote (NOx) en France

**40 000 décès**  
attribuables chaque  
année en France à la  
pollution aux  
particules fines PM2,5

Santé Publique France,  
données sur la période 2016-2019

**7 000 décès**  
attribuables chaque  
année en France à la  
pollution aux  
dioxyde d'azote

Santé Publique France,  
données sur la période 2016-2019

- La mobilité est un secteur prioritaire pour améliorer la qualité de l'air en France



# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une mesure visant à limiter la circulation des véhicules les plus polluants dans les agglomérations

- Une zone à faible émission de mobilité (ZFE-m) est une zone à l'intérieur de laquelle la circulation de certains types de véhicules routiers est interdite ou limitée en fonction de leur niveau de pollution
- La ZFE-m est une mesure pérenne, qui s'appuie sur les certificats qualité de l'air (vignettes Crit'Air)



Ne pas confondre les ZFEm avec...

- Les restrictions de circulation mises en place en cas de pic de pollution atmosphérique
- Les zones à trafic limité accessibles qu'à certains ayant-droits



# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : OÙ EN EST-ON EN FRANCE ?

## Les étapes législatives

**2010**  
Loi Grenelle 2

Zones d'actions prioritaires pour l'air (ZAPA) : dispositif expérimental

**2015**  
Loi TECV

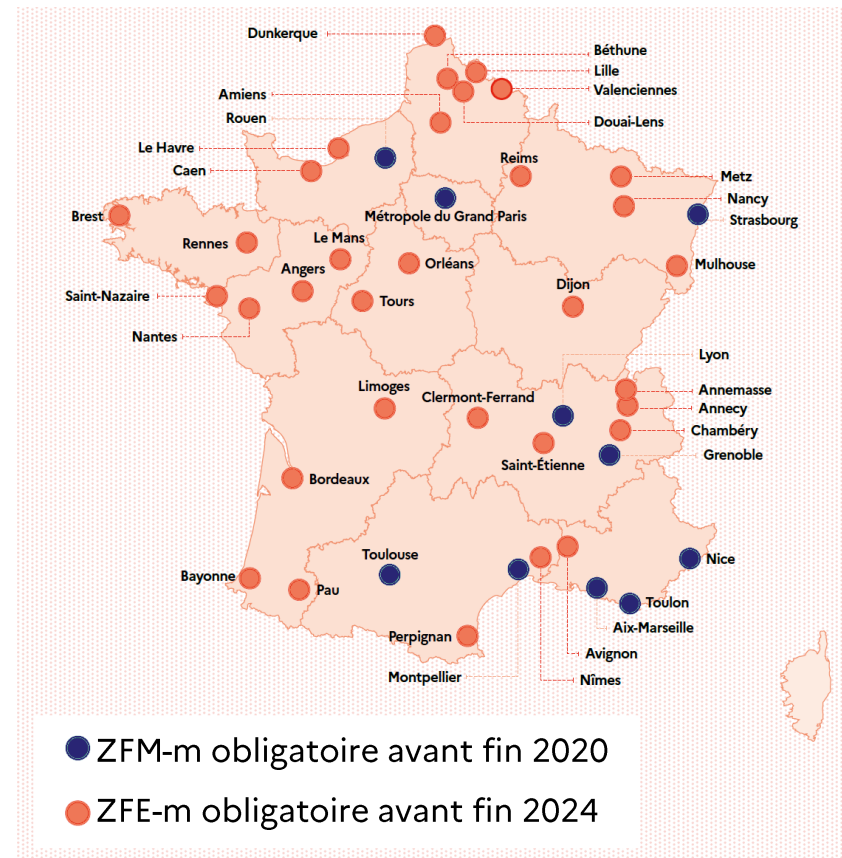
Zones à circulation restreinte (ZCR) : mesure facultative

**2019**  
Loi LOM

Zones à faibles émissions de mobilité (ZFE-m) : obligation de créer une ZFE-m pour 10 agglomérations avant fin 2020, obligation d'en étudier l'opportunité pour certains EPCI

**2021**  
Loi Climat

Obligation de créer une ZFE-m pour toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants avant fin 2024



**Plus de 250 zones à faibles émissions de mobilité en Europe**

ADEME, Les zones à faibles émissions (Low Emission Zones) à travers l'Europe, 2020

Carte : ADEME, Comment réussir le déploiement d'une Zone à Faibles Émissions de mobilité (ZFE-m), 2023

# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : UN OUTIL À PARAMÉTRER LOCALEMENT

De nombreux paramètres à fixer...  
et à évaluer et si besoin faire évoluer

Périmètre  
d'application



Véhicules  
concernés par  
les restrictions



Restrictions  
envisagées



Modalités  
horaires



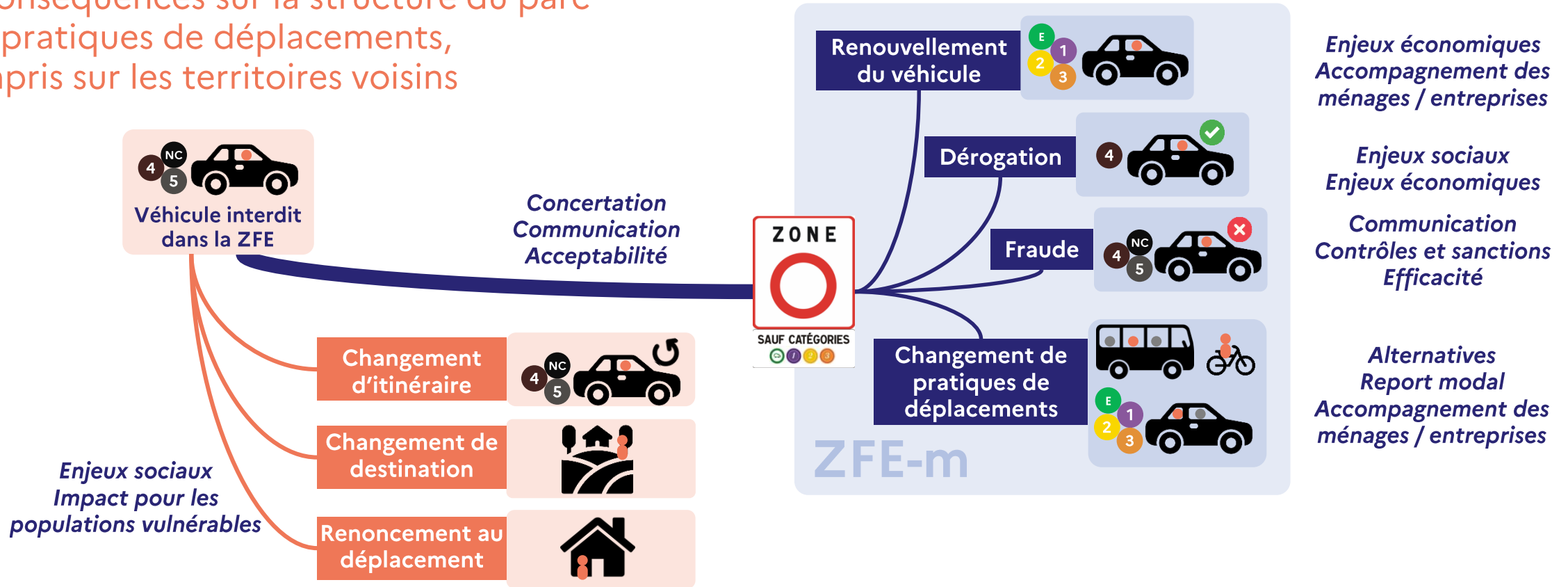
Dérogations

Mesures  
d'accompa-  
gnement

Progressivité de la mise en œuvre de la ZFE-m

# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : QUELS EFFETS SUR LA MOBILITÉ ?

Des conséquences sur la structure du parc et les pratiques de déplacements, y compris sur les territoires voisins



# LES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS DE MOBILITÉ : UN OUTIL À CONCERTER, À ARTICULER... ET À ÉVALUER

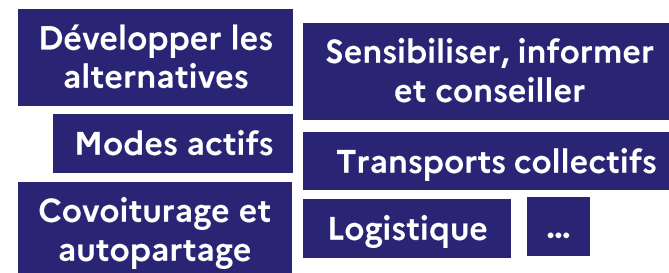
La ZFE-m, un outil complexe à paramétrer pour viser l'efficacité et acceptabilité

- L'ambition environnementale va de pair avec le niveau de contrainte
- Trouver un point d'équilibre nécessite une large concertation avec les acteurs concernés



Un outil à articuler avec les autres politiques de mobilité

- La ZFE-m comme levier pour accélérer le renouvellement du parc automobile
- Mais aussi un outil pour amplifier le report modal... à condition de bien accompagner les changements de comportements



Et un outil à suivre et à évaluer

**David DUBOIS**

Cerema Centre-Est

+33 7 64 72 27 65

david.dubois@cerema.fr

**MERCI POUR  
VOTRE ATTENTION**



Grenoble Alpes Métropole